

**Rapport n°5 :**

**Programme Erasmus+ : projets de mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Paul ALIBERT, VP Relations Internationales
<b>Service – personnel référent</b>	<b>Redacteur/rice :</b> Yevgenya PASHAYAN-LEROY Directrice du service des Relations Internationales
<b>Séance du Conseil académique</b>	19 octobre 2022

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Pour accompagner l'internationalisation de ses formations, UBFC s'est engagée dans le programme européen Erasmus+ qui vise à soutenir la modernisation de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe et dans le reste du monde.

La participation au programme Erasmus+ a pour objectif de renforcer la mobilité des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels, et de coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation, en Europe et dans le monde.

UBFC a déposé deux candidatures dans le cadre de l'appel à propositions 2022 du programme Erasmus+ :

1. Au titre de l'action KA131 « *Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure* ». La candidature d'UBFC a été retenue et une subvention de **565 890,00 €** a été accordée à UBFC pour une durée contractuelle de **26 mois**. Le projet et la période d'éligibilité des activités commencent **au 01 juin 2022 et se terminent au 31 juillet 2024**. La subvention obtenue est destinée à financer
  - des mobilités d'études et de stage pour les étudiants ;
  - des mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et personnels administratifs ;
  - un poste de chargée de mobilité internationale (pris en charge à 50%).

Jusqu'à 20 % du budget/subvention du projet AC 131 attribué peuvent être utilisés pour la **mobilité internationale** des étudiants et du personnel.

*N.B. "La mobilité internationale" est la mobilité des étudiants et du personnel entre les pays du programme et les pays partenaires.*

2. Au titre de l'action KA171 « *Mobilité pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure* ». Le projet déposé concernait 5 pays de 4 régions (Israël & Liban, Arménie, Russie et Kenya) et les masters UBFC impliqués dans les conventions internationales avec les universités partenaires dans ces 5 pays : **P2Food, MP2, PICS, PPN, Innovative Drugs, IoT, T2MC, Rare Book, GREEM, Math4Phys et PIECE.**

Ce type de projets est compétitif : évaluation de la qualité de l'application basée sur le projet. Le projet est évalué à l'échelle des régions.

La candidature d'UBFC a été retenue et une subvention de **290 950,00 €** a été accordée à UBFC pour une durée contractuelle de **36 mois** pour l'Arménie. Les autres pays (Kenya, Liban, Israël et Russie) sont placés en liste de réserve.

Le financement obtenu permettra financer **la mobilité entrante et sortante**

- des étudiants (études et stage) - niveau Master et Doctorat
- des enseignants (formation et enseignement)
- du personnel administratif (formation)

entre UBFC et les universités partenaires en Arménie (Yerevan State University, Armenian National Agrarian University, Russian-Armenian University, Institute for Physical Research of Armenian National Academy of Sciences).

*N.B. L'ajustement de partenaires est possible pendant la mise en œuvre du projet.*

Le projet et la période d'éligibilité des activités commencent **au 01 aout 2022 et se terminent au 31 juillet 2025.**

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir** prendre connaissance des projets de mobilité d'UBFC dans le cadre du programme européen Erasmus+.